



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 126632

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les propositions exprimées par la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) concernant l'emploi. La CGPME souligne la nécessité de prendre des mesures ciblées sur les offres d'emplois non pourvues et préconise notamment de mettre en place une prime forfaitaire spécifique de 1 200 euros versée aux salariés à l'issue de la période d'essai pour toute reprise d'un emploi en CDI ayant fait l'objet d'une offre régulièrement déposée à Pôle emploi depuis plus d'un an. Elle souhaite en outre que les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) susceptibles de détenir des offres d'emploi soient autorisés à prescrire des préparations opérationnelles à l'emploi (POE) à des demandeurs d'emploi sélectionnés par Pôle emploi. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 126632

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 24 janvier 2012, page 818

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)